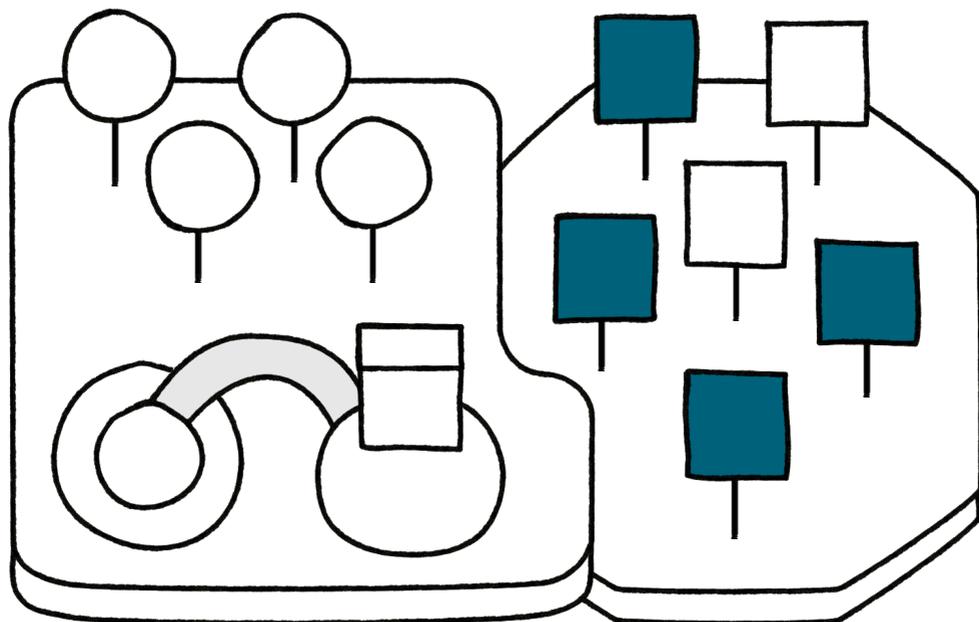


Canton de Bâle-Ville

Optimisation de la sécurité routière près des écoles et écoles enfantines



Période

2020 jusqu'en 2024 selon les prévisions

Acteurs

Pouvoir exécutif
Pouvoir législatif
Planification du trafic
Formation extra-scolaire
Population civile

Typologies (types d'espace)

Espaces intermédiaires



Critères de qualité d'ordre structurel

Orientation stratégique
Coopération
Coordination
Participation et identification

Situation initiale

À l'origine de ce projet figurent les deux motions suivantes, transmises au Conseil d'État par le Grand Conseil du canton de Bâle-Ville:

- Aeneas Wanner et consorts concernant l'application des limitations de vitesse à 30 km/h aux abords des écoles et des écoles enfantines
- Christian C. Moesch et consorts concernant la sécurité des enfants des écoles enfantines / Signalisation et marquage routiers sur les voies publiques aux abords des écoles enfantines

En mars 2020, le Grand Conseil a pris connaissance du rapport sur les dépenses et du rapport intermédiaire du Conseil d'État et a transmis les deux motions à ce dernier afin qu'il élabore un projet conformément à sa proposition de procédure alternative.

La proposition de procédure du Conseil d'État prévoit, au lieu de prendre les mesures globales ou forfaitaires demandées par les motions, de réaliser une analyse des points faibles sur les différents sites des écoles et des écoles enfantines et, sur cette base, de soumettre au Grand Conseil un paquet global «Sécurité routière près des écoles et des écoles enfantines». Ce paquet reprend les objectifs des deux motions et désigne les mesures appropriées pour les atteindre.

Visées

Dans le canton de Bâle-Ville, la sécurité routière est déjà élevée aux abords des écoles et des écoles enfantines. Des mesures ciblées et axées sur les points faibles devraient permettre de l'optimiser davantage.

Groupe cible

Enfants des écoles enfantines et élèves qui se rendent à l'école à pied ou à vélo dans les environs des différents sites d'écoles enfantines et établissements scolaires

Coût

Coûts de planification et de projet: environ 350 000 francs.

Coûts de mise en œuvre: pas encore entièrement connus et difficilement chiffrables, car divers points faibles sont constatés dans le cadre de projets de réaménagement et d'entretien les plus divers, qui disposent d'un financement propre.

Déroulement du projet

Il existait une organisation de projet interne à l'administration, sous la direction de l'office de la mobilité. Le projet a été soutenu par un groupe de travail d'accompagnement dans lequel les services/autorités concernés étaient représentés (notamment la police cantonale, l'office de planification, l'office des ponts et chaussées, le département de l'éducation, les représentations communales).

Une partie de l'étude des points faibles a consisté en une inspection de l'infrastructure routière (Road Safety Inspection, RSI) à l'aide des instruments de sécurité de l'infrastructure (ISSI) de la Confédération ainsi qu'en une vaste enquête en ligne sur la sécurité sur le chemin de l'école auprès des enfants, des jeunes, des parents et du corps enseignant, avec le soutien des écoles. Il s'agissait d'une évaluation à la fois objective et subjective de la situation.

Les enfants des écoles ont été impliqués de manière participative dans l'analyse de la situation et des points faibles. Cette démarche est conforme au «Plan d'action pour une ville de Bâle adaptée aux enfants et aux jeunes 2020–2023», au guide «Du point de vue des enfants (1,20 m)» et à un développement urbain adapté aux enfants. Le canton contribue ainsi à la mise en œuvre concrète de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et répond aux exigences du label de l'UNICEF «Communes amies des enfants».

Les lacunes constatées à partir de la RSI et celles soulevées lors de l'enquête ont été classées en trois priorités (élevée, moyenne, faible) en fonction de leur importance. Environ 70 lieux ont été classés comme hautement prioritaires. Dans un premier temps, des propositions de mesures sommaires ont été réunies pour ces lieux afin d'éliminer les lacunes identifiées.

Dans une étape d'analyse ultérieure, les 70 lieux ont été comparés avec des projets et des planifications existants (projets tiers). Il s'agissait d'évaluer dans quelle mesure de tels projets tiers comportaient des mesures permettant d'éliminer les déficits de sécurité. Les points faibles dont l'élimination n'est pas encore prévue après ces corrections ont été examinés de manière approfondie par les services compétents du canton et des deux communes rurales, et des mesures concrètes ont été définies.

Les points faibles de deuxième priorité doivent être évalués d'ici fin 2023 quant à leur pertinence en termes de sécurité routière. Les lieux ont été classés dans la troisième catégorie de priorité s'ils se trouvent dans des zones à faible trafic ou le long de routes peu fréquentées et si la lacune constatée ne présente qu'un faible risque de danger pour les enfants. Pour atténuer les lacunes de la troisième catégorie, il est par exemple possible de renforcer l'application des règles de stationnement ou d'améliorer la clarté de la signalisation sur les chantiers. Des adaptations de l'infrastructure ne sont pas indiquées pour les lieux de troisième priorité.

Facteurs de réussite

- Organisation du projet appropriée et suffisamment soutenue.
- Ressources financières et humaines suffisantes.
- Soutien spécialisé par des bureaux de planification routière mandatés et par le bureau des enfants de Bâle.

Difficultés

- L'implication des écoles et de certains élèves dans le projet a coïncidé avec une période compliquée (pandémie de coronavirus), ce qui a également entraîné des retards.
- La perception subjective de la sécurité routière dans l'espace routier est parfois très variable.
- L'optimisation de la sécurité routière est depuis longtemps déjà une tâche permanente dans le canton de Bâle-Ville et est intégrée à chaque réaménagement ou modification de la circulation dans l'espace routier.

Conclusion

L'infrastructure routière aux abords des écoles et des écoles enfantines dans le canton de Bâle-Ville est déjà très performante en termes de sécurité routière. Les points faibles actuels de l'infrastructure sont identifiés et classés par ordre de priorité en fonction de leur pertinence. Les points faibles importants pour la sécurité routière sont éliminés de manière ciblée depuis début 2022 au moyen de mesures de construction mineures sur l'infrastructure ou d'améliorations dans le cadre de projets de réaménagement.

Les mesures prévues dans le cadre du projet présenté et d'autres optimisations (p. ex. modération du trafic plus poussée) contribuent à renforcer la sécurité routière sur l'ensemble du canton de Bâle-Ville. Cela profite à la circulation piétonne et cycliste en général et aux enfants se trouvant sur le chemin de l'école et aux abords des écoles et écoles enfantines en particulier.

Contact

Stephan Löwengut, responsable de projet
Département des travaux publics et des transports du canton de Bâle-Ville
Mobilité, division Réseaux de transport
Dufourstrasse 40/50
Case postale
4001 Bâle
061 267 41 86
stephan.loewengut@bs.ch
www.mobilitaet.bs.ch

